

Réseau de chaleur urbain de la Métropole de Lyon Nous demandons à la Justice de faire la transparence

Le Conseil de la Métropole réuni le 29 janvier 2024 a attribué la délégation de service public Réseau de chaleur urbain (RCU) sud-ouest de la Métropole de Lyon à l'entreprise CORIANCE.

Notre groupe a voté CONTRE.

En effet, un certain nombre d'éléments interrogent sur ce dossier.

Un temps d'étude trop court

Le dossier final a été envoyé avec la convocation du Conseil le jeudi 11 janvier, soit 13 jours francs avant la commission thématique permanente "proximité et environnement" chargée de l'étudier et 17 jours francs avant la séance du Conseil.

Durant la commission, le débat sur ce rapport a duré moins de 1h30.

Pour avoir l'ensemble des réponses à nos interrogations et permettre ainsi d'avoir un avis éclairé sur **un choix qui nous engage pour 25 ans et 350 millions d'euros**, nous avons sollicité un délai d'étude. Celui-ci a été refusé arbitrairement par Bruno BERNARD, président de la Métropole de Lyon.

Un rapport final incomplet transmis aux élus

Sur le critère dit : « conditions financières proposées, risques supportés et garanties apportées » qui comptait pour 30% de la note finale, CORIANCE a la note de 16,5 quand IDEX TERRITOIRES a la note de 16. Le problème avec cette analyse est que, quand on étudie la facture logement type, CORIANCE est plus cher que IDEX TERRITOIRES.

- CORIANCE : 1087€/an
- IDEX : 1 033€/an

Nous n'avons pas obtenu d'explications.

Par ailleurs, d'autres éléments de l'analyse interrogent, ils ont été présentés en séance publique (cf intervention de Myriam FONTAINE ci-jointe), sans obtenir de réponse.

D'une manière générale, l'exécutif a refusé de transmettre l'offre du concurrent pour que nous puissions vérifier les éléments présentés dans le rapport final.

Un mail anonyme qui crée un trouble dans les débats

Comme relaté par la presse, un mail anonyme a été transmis à certains élus et journalistes pour dénoncer un possible favoritisme dans l'attribution de cette DSP.

Deux éléments ont été mis en cause :

- Les liens entre le cabinet d'étude retenu par la Métropole de Lyon et le candidat CORIANCE retenu par l'analyse finale.
- L'influence d'un lobbyste avec lequel le président Bruno BERNARD pourrait avoir des liens partisans.

Si aucun élément concret ne vient étayer ce mail, une réponse politique était indispensable, particulièrement eu égard au précédent conflit d'intérêt dans l'élection de l'oncle du président Bruno BERNARD à la présidence d'un bailleur social ayant abouti à **un avertissement pénal probatoire prononcé par la justice à l'encontre du Président de la Métropole.**

Au vu de tous ces éléments et du refus du président BERNARD d'apporter l'ensemble des éléments d'information, **Myriam FONTAINE, conseillère métropolitaine, membre de la Commission permanente de délégation de service public a saisi le procureur de la République de Lyon au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale et le Parquet National Financier (PNF).**

Les signataires :

Philippe COCHET, président du groupe, maire de Caluire-et-Cuire | **Lucien BARGE**, maire de Jonage | **Pascal BLACHE**, maire de Lyon 6e | **Sophie BLACHÈRE**, conseillère régionale | **Nathalie BRAMET-REYNAUD**, adjointe de Bron | **Richard BRUMM**, conseiller du 3e arrondissement de Lyon | **François-Noël BUFFET**, sénateur | **Carole BURILLON**, conseillère municipale du 3e arrondissement de Lyon | **Sandrine CHADIER**, maire de Craponne | **Pascal CHARMOT**, maire de Tassin-La-Demi-Lune | **Claude COHEN**, maire de Mions | **Doriane CORSALE**, 1ère adjointe de Saint-Priest | **Chantal CRESPIY**, conseillère municipale de Caluire-et-Cuire | **Laurence CROIZIER**, conseillère municipale de Lyon | **Catherine DUPUY**, 1ère adjointe de Rillieux-la-Pape | **Nadia EL FALOUSSI**, adjointe de Saint-Priest | **Myriam FONTAINE**, conseillère municipale de Sathonay-Camp | **Séverine FONTANGES**, conseillère municipale de Charbonnières-les-bains | **Gilles GASCON**, maire de Saint-Priest | **Christophe GIRARD**, conseiller municipal de Vénissieux | **Lionel LASSAGNE**, conseiller métropolitain | **Christophe MARGUIN**, conseiller métropolitain | **Jean MÔNE**, conseiller métropolitain | **Dominique NACHURY**, conseillère métropolitaine | **Gaël PETIT**, conseiller métropolitain | **Clotilde POUZERGUE**, maire déléguée d'Oullins Pierre-Bénite | **Christophe QUINIOU**, maire de Meyzieu | **Michel RANTONNET**, maire de Francheville | **Véronique SARSELLI**, maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon | **Luc SEGUIN**, conseiller municipal de Marcy-L'étoile | **Jean-Jacques SELLES**, maire de Chassieu | **Julien SMATI**, maire de Rillieux-la-Pape